

**Tableau 2. LISTE D'ENGAGEMENTS DE BURUNDI DANS LA
COMMUNAUTE EST AFRICAINE (CEA)
(Distribution, Education et Environnement)**

Modes de fourniture : 1) Fourniture transfrontière, 2) Consommation à l'étranger, 3) Présence commerciale,
4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous secteur	Accès au marché	Date d'élimination	Traitement national	Date d'élimination
Services commerciaux: Distribution				
A. Les Services de courtiers. Les courtiers (CCP 921)	1)Aucun 2)Aucun 3)Aucun 4)Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2)Aucun 3)Aucun 4)Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
B. Les Services de commerce de gros. Vente de gros (CCP 622)	1)Aucun 2)Aucun 3)Aucun 4)Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
C. Les Services de commerce de détail Services de détail (CCP 631; 632)	1)Aucun 2)Aucun 3)Aucun 4)Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1)Aucun 2)Aucun 3)Aucun 4)Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
Services commerciaux : Education				
A. Services de l'Education Enseignement Primaire (CCP 921)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
B. Les Services d'enseignement secondaire (CCP 922)	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010
C. Les Services d'enseignement supérieur (CCP 923)	1)Aucun 2)Aucun 3)Aucun 4)Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010	1) Aucun 2) Aucun 3) Aucun 4) Conformément au programme sur la libre circulation de la main d'œuvre	2010

Source: Protocole portant création du marché commun de la Communauté Est Africaine et ses six annexes déjà négociés. République de Burundi. Ministère des Affaires de la Communauté East Africaine.

Tableau 1. MODÈLE DE LISTE D'ENGAGEMENTS (exemple)

Modes de fourniture : 1) Fourniture transfrontière, 2) Consommation à l'étranger, 3) Présence commerciale, 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Engagements Horizontaux			
Tous les secteurs inclus dans cette liste	<p>3) Non consolidé pour les installations dans les zones limitrophes</p> <p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les mesures applicables à l'entrée et au séjour temporaire d'une personne physique appartenant à l'une ou l'autre des catégories suivantes ¹:</p> <p>*Dirigeants du conseil de direction *Cadres supérieurs qui travaillent dans la direction de la succursale * Spécialistes non existants dans le pays</p>	<p>3) Non consolidé pour ce qui concerne les subventions à la R&D</p> <p>* les subventions sont accordées aux entreprises nationales et seulement aux étrangères si elles ont plus de 5 ans d'activité dans le pays</p> <p>4) Non consolidé pour ce qui concerne les personnes physiques visées dans la colonne accès au marché</p> <p>3) 4) Non consolidé Propriété foncière. Les étrangers pourraient avoir seulement le droit de louer des terres, à l'exception des zones limitrophes où une autorisation de l'autorité centrale est nécessaire</p>	
Les engagements sectoriels			
<p>4. Services de Distribution</p> <p>C. Services rendus directement aux consommateurs (CCP 631, 632)</p>	<p>1) Non consolidé (sauf pour ce qui concerne les ventes par correspondance: néant).</p> <p>2) Néant.</p> <p>3) Néant. Participation étrangère au capital limitée à XX pour cent. Tout service de distribution est dans la langue nationale</p> <p>4) Non consolidé sauf tel qu'indiqué à la section horizontale.</p>	<p>1) Non consolidé (sauf pour ce qui concerne les ventes par correspondance: néant).</p> <p>2) Néant.</p> <p>3) Les aides à l'investissement ne sont disponibles que pour les sociétés contrôlées par des ressortissants nationaux</p> <p>4) Non consolidé.</p>	
<p>1. Services d'enseignement supérieur (CCP 923)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant, mais selon la législation nationale tout enseignement doit être dans la langue nationale. Exception pour l'apprentissage des langues étrangères</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>2. Services concernent l'environnement *</p> <p>A. Services d'assainissement (CCP 9401)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant, si ce n'est confirmation que les services fournis par les autorités gouvernementales peuvent faire l'objet de monopoles publics ou de droits exclusifs accordés à des opérateurs privés. *Après six ans d'activité pour les entreprises étrangères à 51 % du capital –Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>Les sociétés étrangères sont autorisées à exercer des activités commerciales dans le pays X dans le cadre de contrats de concession (BOT- assemblage, exploitation, transfert)*</p>

*BOT – Build-Operate-Transfer, contrats de concession, où l'Etat autorise après un appel d'offre, la mise en œuvre de travaux (autoroutes, ports, usines d'incinération, traitement des eaux usées, etc.) à une entreprise privée pendant X années (15-30), laquelle transfère par la suite la concession à l'autorité compétente.

*S. Alanoca
Sr. Trade Adviser

¹ Les personnes appartenant aux catégories a) et d) sont soumises aux prescriptions en matière de rémunération de la Loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance du statut de réfugié.